### DEPARTEMENT DE **L'AIN**

## ARRONDISSEMENT DE **NANTUA**

### VILLE D'OYONNAX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-six juin deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet: 20 - Affectation des résultats 2022 Budget VALEXPO PRÉSENTS: Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Sonia CHEVAUCHET, Marine PARROT,

<u>REPRÉSENTÉS</u>: Yamina GRANCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Christine PITTI), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Caroline MANZONI)

### ABSENTS: -

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Fatih KAYGISIZ est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, expose au Conseil municipal qu'il lui appartient, conformément aux dispositions budgétaires et comptables prévues par l'instruction M14, de décider de l'affectation du résultat excédentaire apparaissant à la section de fonctionnement du Budget de VALEXPO, à la clôture de l'exercice 2022.

L'arrêté des opérations financières de cet exercice fait apparaître les résultats suivants et conformes aux résultats des Comptes de Gestion 2022 :

#### **Budget VALEXPO**

Calcul des résultats			
Excédent de fonctionnement	33 479.79		
Excédent d'investissement	3 900.70		
Déficit des reports d'investissement	-		
Résultat global à affecter sur 2023	37 380.49		

Objet: 20 - Affectation des résultats 2022 Budget VALEXPO

Le résultat de fonctionnement excédentaire doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) et, pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Vu l'instruction M14,

Vu les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement 2022 dégagés sur le Budget VALEXPO de la Ville d'OYONNAX,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2022 :

### **Budget VALEXPO**

Affectation des résultats	
C/001 – Excédent d'investissement reporté	3 900.70
C/002 - Excédent de fonctionnement reporté	33 479.79

Fait à Oyonnax, le 26 juin 2023

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :

- par sa présentation en Préfecture le 2 8 JUIN 2023

- par sa publication en date du 2 8 JUIN 2023

Le Maire,